

Un nouveau référentiel pour les Relais Petite Enfance

Le conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocations familiales a approuvé aujourd'hui le référentiel des Relais Petite enfance (Rpe), ex-Ram, qui précise leurs missions.

Pour rappel, les Ram, créées par la branche Famille en 1989, deviennent les « *Relais petite enfance* », services de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels, en application de l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles.

Pour tenir compte de cette évolution, un nouveau référentiel national a été élaboré en concertation avec les syndicats représentatifs du secteur et les associations nationales d'assistants maternels. Il présente les grandes orientations et les attendus de la branche Famille pour le versement de ses financements.

Un référentiel tourné vers l'information des familles et l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel

Le référentiel définit les missions des Relais Petite enfance en direction des assistants maternels, et des professionnels de la garde d'enfant à domicile, en particulier :

- leur offrir un lieu d'information, d'échange et d'écoute, et un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ;
- leur proposer des ateliers d'éveil aux jeunes enfants qu'ils accueillent pour partager des moments en collectivité ;
- leur faciliter l'accès à la formation continue et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle ;
- les assister dans les démarches à accomplir sur le site monenfant.fr.
- Participer à l'information des candidats au métier.

Les Relais Petite enfance ont également pour missions d'informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil individuels et collectifs présents sur leur territoire. Ils portent une attention particulière aux parents recourant à l'accueil individuel, en facilitant la mise en relation avec les assistants maternels et en les accompagnant dans leur rôle de particulier employeur.

Trois missions supplémentaires proposées

Le référentiel incite par ailleurs les Relais Petite enfance à s'engager dans l'une des missions renforcées suivantes :

- La mission de guichet unique en matière d'information sur les modes d'accueil du territoire ;
- La mise en place d'une démarche d'analyse de la pratique ;
- La promotion renforcée de l'accueil individuel.



Contacts presse

Virginie RAULT
01 45 65 68 84
07 78 95 49 90

Glen OUERDANE
01 45 65 68 91

presse@cnafr.fr



Chiffres clés 2020 :

- 3 203 Relais Petite enfance financés par les Caf
- Plus de 1 500 Relais Petite enfance sont itinérants
- 134 millions d'€ mobilisés par la branche Famille
- Un animateur de Relais Petite enfance pour 67 assistants maternels

La Caisse nationale des Allocations familiales et les Caf

Les 101 Caisses d'allocations familiales versent les prestations familiales et sociales à 13,5 millions d'allocataires, soit 32,7 millions de personnes couvertes dont 13,9 millions d'enfants. Elles accompagnent les familles dans leur vie quotidienne et développent la solidarité envers les plus vulnérables.